

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI LE 20 FÉVRIER 2017

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le lundi le 20 février 2017 à 19h étaient présents : Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absentes : Mesdames Chantale Gagnon et Diane Giguère.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

17-02-8920

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Appel d'offres publiques pour une étude géotechnique, d'une étude de caractérisation des sols phase 2, de recommandations géotechniques en lien avec la stabilité d'un talus, de contrôle qualitatif des matériaux et de suivi environnemental en chantier pour la FEPTU

17-02-8921

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres publiques pour des services professionnels par pondération pour la FEPTU ;
QUE le conseil accepte les critères de pondération proposés dans l'appel d'offres;
QU'un comité soit formé du responsable de l'urbanisme, de la directrice générale ainsi que la secrétaire trésorière adjointe, pour l'analyse par pondération et la recommandation au conseil, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Période de questions

4. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

17-02-8922

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la présente séance soit levée, il est 19h05, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Secrétaire-trésorière